

Charte bénévoles Giron du Centre 2022



Afin que la manifestation se passe dans les meilleures conditions, en tant que bénévole je m'engage à :

- Me présenter au stand info 30 minutes avant le début de la tranche horaire prévue.
- Respecter les directives données par le responsable de poste, et à me référer à cette même personne en cas de question.
- Ne pas vendre d'alcool aux moins de 16 ans (après été **2006**).
- Ne pas vendre d'alcool **fort** aux moins de 18 ans (après été **2004**), excepté la bière et le vin.
- Ne pas vendre d'alcool entre 4h et 10h.
- Demander une pièce d'identité valable en cas de doutes sur l'âge du client (permis de conduire faisant également foi).
- Refuser de vendre de l'alcool à une personne en état d'ébriété avancée.
- Respecter les directives et les mesures de prévention données par la société.
- Avertir le responsable en cas de doutes sur un bénévole commettant une fraude ou un vol.

Nous vous rendons attentifs sur le fait que :

- Tout vol constaté sera dénoncé aux autorités pénales et que**
- Chaque bénévole est responsable de ses actes, en cas de souci, adressez-vous au responsable du bar.**

Nous vous remercions d'avance pour votre flexibilité. En cas de manque de bénévoles à d'autres postes, il est possible que l'on vous demande de changer de poste.

Votre commission bénévoles